

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le SAMEDI 23 MAI 2020 à 10H00 dans l'ancienne salle du Conseil municipal, rez-de-rue, à l'Hôtel de ville. Vous serez accueilli sur place à partir de 9h30.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités locales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, cette réunion se tiendra sans public mais les débats seront filmés et retransmis en direct par voie électronique.

Afin de respecter scrupuleusement les règles sanitaires, des gels hydro-alcooliques, des gants à usage unique et des masques individuels seront mis à disposition de chacun des élus. Je vous remercie également de vous munir de vos stylos personnels.

Par application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 citée ci-dessus, le quorum est fixé au tiers des membres du Conseil municipal en exercice présents. Chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

A l'Ordre du Jour

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL / ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Présidence de la séance par le doyen d'âge.

- Lecture des résultats.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Election du Maire.

Présidence de la séance par le Maire.

- Détermination du nombre d'adjoints au Maire.
- Election des adjoints au Maire.
- Délégation permanente du Conseil municipal au Maire.
- Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.
- Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-François VIGIER